Parlement européen
2024-2029

Commission de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire
Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

2023/0284(COD)

21.2.2025

AMENDEMENT 211

Projet de rapport
Jens Gieseke; Paulius Saudargas
(PE768.004v01-00)

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences de circularité applicables à la conception des véhicules et à la gestion des véhicules hors d'usage, modifiant les règlements (UE) 2018/858 et (UE) 2019/1020 et abrogeant les directives 2000/53/CE et 2005/64/CE

Proposition de règlement
(COM(2023)0451 – C9-0308/2023 – 2023/0284(COD))

Amendement 211
Beatrice Timgren, Charlie Weimers

Proposition de règlement
–

Proposition de rejet

Le Parlement européen rejette [la proposition de la Commission].

Or. en

Justification

La proposition de la Commission sur les véhicules hors d'usage viole les droits de propriété en permettant aux autorités de classer les véhicules en tant que déchets sans le consentement des propriétaires, ce qui entraîne une mise au rebut forcée. Elle crée des charges administratives excessives, fait double emploi avec les législations nationales existantes et confère des pouvoirs peu clairs aux autorités. Les restrictions en matière de réparation et de remise en état sont injustifiées. Si la durabilité est importante, cette proposition est disproportionnée et devrait être rejetée.